

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le conseil d'administration de la société anonyme Coil (la **Société**) invite les actionnaires de la Société à assister à l'assemblée générale qui se tiendra le 6 novembre 2013 à 11.00 heures au siège d'exploitation de la Société, à Industriezone 5, B-3400 Landen.

ORDRE DU JOUR

1. Révocation du mandat d'administrateurs

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de révoquer les mandats du ou des administrateurs suivants :

- *Monsieur James CLARKE ; et*
- *Monsieur Patrick CHASSAGNE ;*

avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de leur mandat au cours de la période depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de ce jour, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Révocation du mandat d'un autre administrateur

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de révoquer le mandats de l'administrateur suivant :

- *Monsieur Philip HUGHES*

avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de son mandat au cours de la période depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de ce jour, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Démission d'un administrateur

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte de la démission de GENAXIS NV, représentée par Monsieur Yves WILLEMS en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

La décharge à donner pour l'exercice de leur mandat au cours de la période depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de ce jour, sera mise à l'ordre du jour de

la prochaine assemblée générale ordinaire.

4. Nomination d'administrateurs

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de nommer en tant qu'administrateur la ou les personnes suivantes :

- *Monsieur Lindsay HILL, domicilié à Frog Castle, Macclesfield Road, Alderley Edge, Cheshire (UK), SK9 7BH ;*
- *Monsieur Paul HOGARTH, domicilié à The Hermitage, Hermitage Lane, Twemlow, Holmes Chapel Cheshire (UK), CW4 8DP ; et*
- *Monsieur Clemente GONZALEZ SOLER, domicilié C/o Alucoat Conversion SA, Grupo Aliberico, C/ Orense 16 - 5 Planta, 28020 Madrid (Spain) ;*

Il est proposé à l'assemblée que la rémunération des administrateurs pour l'exercice de leur mandat sera fixée de la manière suivante :

- rémunération annuelle de base, correspondant à une estimation forfaitaire de 18 jours de prestations : €43.200/an ; et

- rémunération journalière complémentaire pour toute prestation excédant 25 jours par an : €2.400/jour.

Il est en outre proposé à l'assemblée que leur mandat en qualité d'administrateurs expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

5. Nomination d'un autre administrateur

Proposition de décision :

Il est proposé à l'assemblée de nommer en tant qu'administrateur la personne suivante:

- *GENAXIS NV, dont le siège est établi à Visserij 206, B-9000 Gand, ayant pour représentant permanent Monsieur Yves WILLEMS, domicilié rue de la Sartre 5c, B-1325 Chaumont-Gistoux.*

Il est proposé à l'assemblée que la rémunération de l'administrateur pour l'exercice de son mandat sera fixée de la manière suivante :

- rémunération annuelle de base, correspondant à une estimation forfaitaire de 18 jours de prestations : €43.200/an ; et

- rémunération journalière complémentaire pour toute prestation excédant 25 jours par an : €2.400/jour.

Il est en outre proposé à l'assemblée que son mandat en qualité d'administrateur expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.

6. Pouvoirs

Proposition de décision :

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, agissant chacun individuellement et avec faculté de substitution, en vue d'établir, de signer et de déposer les formulaires de publication afférents aux décisions précédentes.

* * *

L'actionnaire qui désire assister à cette assemblée doit, conformément à l'article 36 des statuts, informer la Société de son intention selon les modalités décrites ci-dessous :

- L'actionnaire détenant des actions dématérialisées déposera à cette fin, au siège d'exploitation de la Société (Coil SA, Industriezone 5, B-3400 Landen), cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée, une attestation émanant du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, des actions dématérialisées.
- Les actionnaires détenant des actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer à l'assemblée précitée, et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote, par lettre missive adressée au conseil d'administration de la Société, cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée.
- Le cas échéant, le propriétaire de titres au porteur doit déposer ses titres au porteur cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée au siège d'exploitation de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent faire usage du modèle de procuration tenu à leur disposition au siège d'exploitation de la Société. Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la Société dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours ouvrables avant l'assemblée.

Le conseil d'administration